



Versoix, le 27 mars 2025

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES

Période sous revue : 1.1.2024 au 31.12.2024

Madame la présidente du comité,
Madame la trésorière,
Mesdames et Messieurs les membres du comité et de l'association,
Mesdames et Messieurs,

Le soussigné Gilles Chappatte, vérificateur aux comptes ad interim (en l'absence du vérificateur élu par l'AG 2023) et ayant accepté d'assumer la vérification des comptes en tant qu'ancien vérificateur aux comptes élu par l'AG 2022, ai procédé ce jour à la vérification des comptes de l'association.

J'ai passé en revue la totalité des écritures et de la comptabilité, extrêmement succincte.

Pour les activités associatives :

J'ai constaté que toutes les écritures étaient passées par le compte postal, et qu'il n'y avait pas de caisse pour cette activité. Au 31.12.2024, les avoirs auprès de PostFinance sont de CHF 22'689.84 au compte courant.

Le résultat de l'exercice final s'élève à une **perte de CHF 440.75** (en 2023 nous avons un bénéfice/excédent de CHF 433.36).

Les comptes de l'activité associative sont toujours tenus avec précision et exactitude. Les pièces sont présentes et aisément lisibles. Le fait de tout passer par le CCP facilite également la transparence et la révision des comptes. Nous pouvons remercier Mr. Malek Azzouz pour son travail.

Je recommande donc l'approbation des comptes 2024 et de donner décharge au comité pour son excellent travail pour la période sous revue.

Gilles Chappatte